



Ça s'en va et ça revient

Déclaration Liminaire à la Formation Spécialisée DIPA du 10 septembre 2024

Monsieur le président,

Chaque période estivale est l'occasion pour certains de redécouvrir, ou pour les plus jeunes de découvrir, des films, des personnages et des répliques devenus cultes dans la comédie française : Cruchot et Gerber dans *Le Gendarme à Saint-Tropez*, le commissaire Juve et Fandor dans *Fantômas*, ou encore les répliques légendaires de la *Septième Compagnie* ("Comment devient-on chef, chef ?" ou "Un petit bain pour le chef"). Beaucoup prennent plaisir à revoir ces films durant l'été, mais à la DIPA, sur certains sites, les agents, eux, ne trouvent pas matière à rire et se lassent de la même ritournelle.

Des irritants sont récurrents, tandis que d'autres réapparaissent à des périodes précises, notamment dans certains services (BSERI, bureau OPCO de l'aérogare d'Orly, et le bureau des encadrants du T4 à Orly). Des remarques ont été inscrites dans les registres d'hygiène et de sécurité, et nous avons déjà écrit à ce sujet. Nous faisons face à l'un des défis de demain : la gestion de l'ambiance thermique dans les locaux. En effet, le Code du travail, flou et inadapté sur cette question, ne permet pas d'apporter des réponses suffisantes pour améliorer le quotidien des agents.

Concernant la tentative de meurtre sur un agent de la BSER, cet événement a ravivé des problèmes que nous avons dénoncés dans notre déclaration liminaire lors de la formation spécialisée de juillet 2023. Des irritants liés à certains aspects des locaux seront corrigés, et nous avons évoqué les délais et conditions de remise des contrevenants à l'OFAST, qui doivent être réexaminés. Mais nous attendons encore l'arbitrage de la Direction Générale. Nous exigeons également une simplification administrative des procédures contentieuses, qui sont lourdes et chronophages. Nous réaffirmons ici, en écho aux récents événements tragiques : "Nous sommes lassés de constater l'incapacité des décideurs nationaux à mener une politique de protection efficace en faveur des personnels de l'État. Nous demandons la mise en place d'un dispositif solide pour une 'tolérance zéro' contre tout acte d'agression ou d'incivilité à l'encontre d'un agent public."

Le même refrain se répète : une pandémie en chasse une autre. Nous remercions l'administration de la DIPA d'avoir répondu à notre demande du 16 août via une communication à l'ensemble de la DIPA le 20 août, précisant les recommandations à mettre en œuvre dans le cadre des contrôles. Il est crucial d'appliquer le principe de précaution pour protéger les agents. Les aéroports de Roissy, Orly et Le Bourget sont des portes d'entrée majeures. En tant qu'administration en charge des frontières, nous devons pleinement assumer notre rôle de protection des concitoyens. L'enjeu est de taille, et cette mission ne doit pas se faire au détriment de la priorisation LCF, même si

le manque d'effectifs complique la tâche.

Encore une fois, la situation se répète, cette fois concernant la restauration à Orly Tech. Lors de l'installation des services, le bail qui liait ADP et la DIPA prévoyait pourtant la mise à disposition d'un RIE pour les salariés de la plateforme. Mais ADP n'a pas respecté ses engagements. Malheureusement, pour les agents du bureau et de la direction régionale, la situation reste instable. Les agents aspirent à plus de stabilité, avec la possibilité de disposer d'une cantine conventionnée, proche et abordable. Il ne suffit pas d'avoir accès à une cantine, l'Administration doit mettre les moyens pour que les agents puissent y accéder facilement.

L'employeur est garant de la santé, de la sécurité et du bien-être des agents sur leur lieu de travail. Il est donc essentiel qu'il soit informé des situations affectant ces trois domaines. C'est dans cette optique que les registres existent dans les services et doivent être utilisés. Cependant, le même schéma se répète : les agents expriment leurs griefs, et lorsque des travaux sont nécessaires, la DIPA, si le budget le permet, en tient compte. Mais dès qu'il s'agit des bailleurs ou des prestataires, l'Administration est tributaire de leur bonne volonté. Dans de nombreux services, le sous-effectif entraîne une véritable surcharge de travail pour les agents, ils attendent une réponse de notre Administration.

En conséquence, certains agents ont le sentiment, voire la conviction, que rien n'avance, au point de devenir défaitistes et désabusés.

Et nous ne sommes pas aidés par notre propre Président de la République, qui, le 12 août, a reçu au Palais de l'Élysée les représentants de toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite des Jeux Olympiques. Dans la communication officielle, il est fait mention des « policiers, gendarmes, militaires, magistrats, représentants de la sécurité privée, hospitaliers, agents de la RATP, bateliers, sapeurs-pompiers, associations de sécurité civile, acteurs du plan baignade, gestionnaires de CROUS ». Et nos douaniers ?"